



- Syndicats CNT de la Loire salle 15bis Cours Victor Hugo 42028 St-Etienne Cedex 1
cnt42@cnt-f.org 04 77 25 78 04 *Permanence tous les vendredis de 17h00 à 18h30*
- Union Locale CNT Roanne Bourse du Travail 2 rue Molière 42300 Roanne
entroanne42@laposte.net *Permanences le deuxième vendredi de chaque mois*

Communiqué CNT 42 UL de Saint-Etienne Répression gilets jaunes et lycéen.nes

L'Union locale de la CNT de Saint-Étienne tient à dénoncer la violence de la police et l'acharnement de la justice contre les manifestant.es et les lycéen.nes, et à exprimer sa solidarité envers toutes les victimes de la répression et de l'État et de la justice sociale.

Depuis le 1er décembre, ce sont près de 150 personnes qui ont été interpellées à Saint-Étienne, la plupart pour des faits mineurs comme la possession de sérum physiologique ou la protection du visage, alors que des centaines de grenades lacrymogènes et de désencerclement ont été tirées sur les manifestant.es, dont un certain nombre a été blessé par des tirs de LBD (lanceurs de balles de défense). Les peines infligées lors des premières comparutions sont à la hauteur de la répression policière : trois mois de prison ferme pour une bouteille d'alcool, ainsi que 800 euros de dommages et intérêts pour le « préjudice moral » infligé aux policiers (qu'ils changent de métier, bichettes!), six mois de prison avec sursis pour une tentative (!) d'incendie de poubelle, sur la base des témoignages des policiers, huit mois ferme pour un départ d'incendie. Le 19 décembre, un jeune homme était poursuivi pour des cailloux trouvés dans son sac...

Tout au long de ces trois dernières semaines, les sbires de l'État se sont par ailleurs acharnés sur les lycéen.nes, qui luttent d'une part contre la loi ORE, et notamment la sélection instituée à l'entrée de l'université, d'autre part contre la réforme du baccalauréat, qui va accroître les inégalités entre établissements. Chaque jour, des jeunes sont pourchassés, gazés, blessés, humiliés, arrêtés sans que la presse ne s'en émeuve.

La CNT exprime par ailleurs sa solidarité aux inculpé.es du mouvement contre la loi travail de 2016-2017 qui n'en ont toujours pas terminé avec leur calvaire judiciaire, et dont le prochain (dernier?) procès aura lieu le 7 mars 2019.

Comme à leur habitude, la justice de classe et la répression d'état s'abattent sur les plus fragiles, les plus jeunes.

Cette répression outrageuse vise à faire peur, briser, diviser et empêcher la contestation. Nous restons plus que jamais solidaires.

Nous ne lâcherons pas!

Le 21 décembre 2018

